

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2017-547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2017-547 modifiant le règlement de zonage n° 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2017-547 modifie le règlement de zonage afin :

- d'effectuer certaines corrections techniques;
- de définir et d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone M-4;
- de modifier les infractions aux normes sur l'abattage d'arbres;
- d'autoriser la production de marijuana avec certaines conditions dans la zone AF-14;
- d'autoriser l'élevage de poules dans l'ensemble des zones avec certaines conditions.


Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 28 novembre 2017 et entre en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

FAIT À SHEFFORD, CE 11 DÉCEMBRE 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Sylvie Gougeon, gma

245, CHEMIN PICARD
SHEFFORD, QUÉBEC J2M 1J2
TÉLÉPHONE: (450) 539-2258
TÉLÉCOPIEUR: (450) 539-4951